

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 31 MARS

LE BUDGET DE 1891

Le *Journal des Débats* a fait, par la plume autorisée de M. Leroy-Beaulieu, une étude succincte mais fort intéressante du budget de 1891, tel qu'il est préparé par M. Rouvier. L'éminent économiste fait d'abord remarquer que le rétablissement de l'équilibre du budget et la restauration de nos finances sont beaucoup moins un problème technique qu'une question d'administration générale et de direction politique intérieure. Le ministre des finances se trouve dans la situation d'un intendant à l'égard d'un prodigue ou d'un homme à fantaisies : on aura beau augmenter les recettes, si les fantaisies ne s'arrêtent pas, — or, ici, les fantaisies, c'est la laïcisation, l'encasernement d'hommes qui ne serviront pas en temps de guerre, les chemins de fer inutiles, les canaux sans trafic, le réseau ferré de l'État, les places pour les députés républicains non élus, etc., — il n'est pas d'habileté technique qui puisse rendre nos finances florissantes.

M. Leroy-Beaulieu insiste également avec énergie sur la proportion absolument ridicule de l'amortissement pour lequel on demande seulement un crédit de trois millions et demi. Le capital de notre Dette consolidée, c'est-à-dire de nos rentes perpétuelles, dépasse 20 milliards de francs. Or, pour racheter notre Dette consolidée, avec une annuité constante de trois millions et demi, il faudrait plus de cinq mille ans. Proposer un amortissement qui, en le supposant immuable chaque année et ininterrompu, mettrait plus de cinq mille ans à racheter notre Dette consolidée, c'est vraiment se contenter de peu ! En supposant que cette annuité de trois millions et demi, destinée à l'amortissement de notre Dette consolidée, dut fonctionner à intérêts composés, certainement il ne faudrait pas cinq mille ans pour que celle-ci fût éteinte ; mais il faudrait encore un temps colossal.

Pour amortir notre Dette consolidée de plus de 20 milliards en cent ans, en supposant le capital de la Dette effectivement rachetable à 3 1/4 0/0 environ, ce qui correspond à la capitalisation actuelle de notre rente 3 0/0, il faudrait une annuité de 26 millions de francs. On voit combien est insignifiante la nouvelle dotation de l'amortissement.

En ce qui touche enfin les relèvements de taxes proposés par M. Rouvier, M. Leroy-Beaulieu formule les très justes observations suivantes :

« Nous sommes en train de dévorer en pleine paix, d'une paix qui a déjà duré dix-neuf ans, toutes nos réserves. Les réserves d'un peuple consistent en grande partie dans la possibilité et surtout dans la facilité qu'il a d'élever, en cas de danger ou de malheur, le taux de ses taxes ; mais si, en pleine paix, il porte ses principaux impôts à leur point culminant, on peut considérer qu'il est en état de tranquillité profonde où il les devrait, au contraire, fortifier. »

Tout cela est fort sensé, mais ce n'est pas d'hier que des observations de ce genre ont été présentées. On ne s'est pas aperçu cependant que les républicains modérés aient fait de sérieux efforts pour conjurer le péril, et nous n'avons malheureusement aucun motif sérieux de supposer qu'ils fassent preuve cette année, sinon de plus de clairvoyance, du moins de plus d'énergie.

LA PROPOSITION DE LA DROITE

Voici le texte de l'exposé des motifs et de la proposition déposée à la Chambre par M. F. d'Aillières, au nom de la Droite :

« Messieurs, les graves aveux contenus dans le projet du budget du Gouvernement imposent à la Chambre un devoir : celui d'établir clairement notre situation financière et de la faire connaître au pays. Après avoir formellement déclaré, pendant dix ans, que nos finances étaient prospères, notre budget en équilibre, on demande au Parlement de voter un emprunt de 700 millions et des impôts nouveaux pour une somme considérable. Rien ne démontre mieux l'absolue nécessité de dresser enfin le bilan de la situation financière, constamment réclamé par la minorité conservatrice, depuis 1883, et toujours refusé par vos prédécesseurs. Nous ne demandons pas aujourd'hui la nomination d'une commission spéciale ; nous pensons que la commission du budget peut, si elle le veut, suffire à cette tâche ; mais nous supplions la Chambre d'exiger qu'un bilan soit dressé, de décider qu'en tête d'un rapport général soit inséré un tableau du passif et des engagements de toute sorte, directs ou indirects, du pays, aussi bien de ceux qui pèsent actuellement sur le budget que de ceux qui, par le jeu nécessaire des lois par vous votées, vont grever les budgets à venir. Les graves résolutions que nous aurons prochainement à prendre nécessitent la connaissance complète de notre situation financière : vous ne pouvez le refuser ni au pays ni à vos collègues.

« Nous vous demandons en même temps de prendre des mesures pour que la discussion du budget ait enfin lieu dans des conditions normales. Le seul moyen d'y parvenir est de remplir dans votre session ordinaire, la première, la plus ordinaire de vos tâches : fixez donc, comme l'ont déjà fait une fois vos prédécesseurs, une date précise pour le dépôt et la distribution des rapports de la commission du budget.

« Cette date pourrait être le 15 juin ; elle laisserait à la commission du budget un délai de plus de deux mois, très suffisant pour s'acquitter de son mandat ; les besognes que l'on laisse trainer son rarement les mieux faites.

« Nous avons donc l'honneur de déposer la proposition de résolution suivante, pour laquelle nous demandons l'urgence et la discussion immédiate :

« En tête de son rapport, la commission du budget de 1891 devra établir l'état complet de la situation financière du pays ; le rapport général et les rapports spéciaux de chaque ministè-

re devront être imprimés et distribués au plus tard le 15 juin 1890 ».

Ce projet de résolution est suivi de plus de cent signatures, parmi lesquelles nous trouvons celles de : MM. Berger, comte de Maillé, de Soland, comte de Terves, et Jules Delahaye, nouvel élu de Chinon.

INFORMATIONS

INTOLÉRANCE

On publie les vœux émis par la Conférence de Berlin, vœux qui, on le sait d'avance, ont un caractère purement platonique et n'engagent personne. Dans ces conditions, il serait assez oiseux de discuter ces vœux, mais il y a une remarque bien caractéristique qu'on ne peut s'empêcher de faire. Une des commissions de la conférence a émis le vœu que, dans chaque pays, un jour de repos hebdomadaire fût assuré à tous les ouvriers. Il n'y a pas eu d'objection. Mais comme, en même temps, le vœu était formulé que ce jour de repos fût le dimanche, les délégués français, seuls, ont protesté. Ils veulent bien qu'on se repose un jour sur sept, mais il leur paraît inadmissible de choisir un jour qui, sans froisser les convictions de personne, donnerait satisfaction aux catholiques. Le fait que la majorité de la nation française professe la religion catholique ne fait que mettre en plus vigoureuse saillie l'étroit esprit d'intolérance dont ont fait preuve en cette circonstance les délégués français.

D'après un avis donné à la *Gazette de France*, le gouvernement aurait refusé au roi de Naples et à l'évêque de Troyes la permission de se rendre à Clairvaux. Que l'on use de procédés fâcheux vis-à-vis d'un souverain déposé, cela répond trop bien aux traditions démocratiques pour que l'on s'en étonne, mais qu'on dénie au premier pasteur d'un diocèse le droit canonique concordataire d'inspecter les établissements soumis à sa juridiction, cela ne peut être admis, et tout nous donne à penser que si le fait s'est produit, il ne passera point sans d'énergiques protestations.

DU PERDREAU

L'Autorité dit que lundi le barreau de la Cour de cassation offrait un banquet à son ancien président, M. Mazeau, nommé premier président de la Cour de cassation. Dans le menu, fort bien composé, on voyait figurer comme rôt : « Perdreaux et bécasses truffés. »

Assurément, c'est excellent, mais le premier magistrat de France aura quelque peine à se montrer sévère dans l'application de la loi sur la chasse. De pauvres gardes se font tuer pour réprimer le braconnage, et M. le premier président mange du perdreau en temps prohibé.

UNE PHRASE PROPHÉTIQUE

« ... Donnez à la France un Roi jeune, sérieux : qu'il règne cinquante ans, qu'il grouse autour de lui des hommes après au travail, fanatiques de leur œuvre, et la France aura encore un siècle de gloire et de prospérité. »

» Avec la République, elle aura l'indiscipline, le désordre, des francs-tireurs, des volontaires cherchant à faire croire au pays qu'ils se vouent à la mort pour lui, et n'ayant pas assez d'abnégation pour accepter les conditions communes de la vie militaire.

» Ernest RENAN,

» Membre de l'Institut et de l'Académie française. »

LA MANIFESTATION DES BOUCHERS

Les ouvriers de la boucherie, fondeurs, bergers, placeurs, bouchers, chevillards, etc., avaient résolu de manifester samedi devant l'Hôtel de Ville et devant le Palais-Bourbon afin d'attirer sur leurs doléances l'attention des députés et des conseillers municipaux.

Ayant aperçu M. Paulard, conseiller municipal, les manifestants lui ont fait cortège, se dirigeant vers le centre de Paris ; mais à la hauteur de la rue du canal Saint-Martin la police coupe la route aux manifestants qui font un crochet sur le quai Valmy pour regagner le faubourg Saint-Martin, quelque cinquante mètres plus loin, par une petite rue.

Le cortège suit alors le faubourg, la rue de Metz, contourne la gare de l'Est et s'engage sur le boulevard de Strasbourg. Mais il est signalé et à l'angle de la rue du Château-d'Eau les agents lui barrent de nouveau la route. En quelques instants les manifestants sont dispersés.

Cependant M. Paulard parlemente avec les officiers de paix et obtient le libre passage pour lui et une quinzaine de délégués bergers, fondeurs, placiers, bouchers, etc.

Quant aux autres manifestants, ils gagnent tranquillement les rues adjacentes et chacun de son côté se dirige vers l'Hôtel de Ville.

M. Paulard et les délégués ont été reçus par M. Darlot, président du Conseil municipal, par MM. Georges Berry, Muzet et Stupuy, auxquels ils ont exposé leurs doléances.

Ils ont demandé en outre que le bétail arrivât sur pied jusqu'à Paris dans des wagons plombés.

En sortant de l'Hôtel de Ville, les quinze membres de la délégation ont été immédiatement entourés malgré les efforts de la police, par un millier de manifestants.

En vain, les gardiens de la paix ont voulu les refouler, les disperser, les manifestants en plus grand nombre ont gagné la rue de Rivoli, se dirigeant vers la place du Palais-Royal.

Sur la place du Palais-Royal la police a pu arrêter la tête de la manifestation.

Sur la place de la Concorde les manifestants ont pu s'éparpiller, la police a interdit l'entrée du pont qui conduit au Palais-Bourbon.

Seule la délégation a pu se rendre à la Chambre.

Les délégués de la chambre syndicale des ouvriers de la boucherie en gros ont conféré avec les députés républicains de la Seine.

Ils ont remis une note qui expose leurs revendications au sujet de la prohibition des moutons étrangers.

Les députés républicains ont promis aux délégués de transmettre cette note au ministre de

L'agriculture en la recommandant à toute sa sollicitude.

M. Jacques, député du 14^e arrondissement, s'est chargé de transmettre cette note à M. Develle.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 30 mars 1890.

Le retour d'activité qui s'est manifesté dès le commencement de la semaine, s'est poursuivi jusqu'à la fin. Le 3 0/0 a franchi le cours de 88 et s'est établi à 88.40; le 4 1/2 0/0 s'arrête à 105.85.

Le Crédit Foncier clôture à 1,320 et, à ce cours, trouve d'excellents achats. L'exposé qui sera fait à l'assemblée du 2 avril démontrera une fois de plus la solidité des bases sur lesquelles repose la prospérité de ce grand établissement.

La Banque de Paris se retrouve à 787.50. La Banque Nationale du Brésil a été relativement bien tenue et finit à 602.50.

La Société Générale tient aujourd'hui son assemblée générale. Le rapport qui va être présenté aux actionnaires leur donnera pleine satisfaction.

La Société de Dépôts et Comptes courants est cotée 602.50. Elle marche sur son coupon de 7.50 à échéance du 1^{er} mai.

La Banque d'Escompte reste à 510. Le Crédit Lyonnais, qui vient de remporter un grand succès avec l'emprunt Serbe, cote 710, coupon de 10 fr. détaché.

La Banque des Pays-Autrichiens se tient ferme à 495. Si, comme on le prévoit, l'assemblée du 31 mars remplace les administrateurs allemands par des administrateurs français, il faut s'attendre à une hausse des plus accentuées.

Le gouvernement russe vient de faire usage du droit qu'il s'était réservé de rembourser l'emprunt 1862. Comme ce 5 0/0 a dépassé le pair depuis longtemps, il ne pouvait échapper à la conversion. Cette nouvelle opération financière, qui clot l'ère des conversions d'emprunts extérieurs 5 0/0, se fait dans des conditions toutes particulières qui indiquent la brillante situation budgétaire de la Russie.

En effet, tandis que le montant de l'emprunt 1862 est de 378 millions, le chiffre du 4 0/0 nouveau qui le remplace n'est que de 300 millions. Le surplus sera remboursé en espèces, grâce aux reliquats disponibles du Trésor et aux économies réalisées du chef des conversions antérieures sur le service de la Dette. Les porteurs de l'emprunt 1862 qui acceptent la conversion recevront donc 334.58 en espèces et deux obligations nouvelles qui ressortiront à 92.85 0/0.

Les mauvaises cotes de Vienne ont encore influencé l'Alpine dont la situation est cependant très prospère. On doit espérer qu'il se rencontrera des acheteurs avisés pour profiter des cours dépréciés que l'on inscrit et mettre la valeur en portefeuille.

La Compagnie des Mines de Pignerol est en pleine marche; le minerai extrait s'amoncelle pour les livraisons à opérer en mai, car la question commerciale est réglée et les débouchés assurés pour toute la production.

Le public commence à se rendre compte des avantages que lui offrent les obligations de Porto-Rico. On peut les assimiler avec les meilleures obligations des chemins espagnols. Leur prix et la garantie dont elles sont dotées déterminent des demandes continues.

L'obligation des Chemins Economiques finit en hausse à 399.50.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR

Permissions militaires

À l'occasion des fêtes de Pâques, une permission de cinq jours est accordée à l'École de cavalerie depuis le Vendredi-Saint jusqu'au mardi de Pâques inclusivement.

Départ jeudi soir, 3 avril.

L'ASSEMBLÉE DES RÉCOLLETS

Si les premiers jours de ce mois peuvent être comptés parmi les plus froids de l'année, les derniers pourront bien être notés aussi parmi les plus chauds. Cette température anormale a été peut-être une des causes qui ont empêché nombre de personnes de se rendre hier à la première assemblée du printemps. Il y avait, en effet, moins de monde cette année sur la place des Récollets et dans le Jardin des Plantes. On s'est vu parfois, et par des temps incertains, dans l'impossibilité de circuler dans les allées. Cette année, au contraire, toutes les parties du jardin étaient accessibles, et chacun pouvait jouir à l'aise de la beauté de la verdure naissante et du magnifique panorama qui se déroule des hauteurs boisées.

La place des Récollets était moins garnie de saltimbanques, de diseurs de bonne aventure. A peine quelques lutteurs montraient-ils leurs muscles d'acier. Les marchands de moulins à vent et les marchands de bonbonnerie de toutes sortes étaient en grand nombre et avaient peine à satisfaire les nombreux bébés insatiables de ces articles agréables aux yeux et... à la bouche.

A trois heures et demie, la musique de l'École mutuelle, sous la direction de M. Meyer, a joué les morceaux du programme à la satisfaction de tous. Les jeunes artistes ont été couverts d'applaudissements. C'est donc à ce moment que la foule se porte de préférence vers le Jardin des Plantes. A ce propos, nous ferons remarquer encore une fois à la municipalité l'inconvénient de cette unique entrée de notre Jardin public. Lorsqu'il y a foule, il faut un bon quart d'heure pour pénétrer ou sortir par cette longue et étroite allée, et ce n'est pas sans détériorer les plantations. Il serait cependant bien facile d'ouvrir la porte qui se trouve près l'éolienne du collège de filles et qui donne accès à la rue des Moulins. De cette façon, les promeneurs auraient cette double satisfaction de ne pas être gênés, et de n'être pas obligés de revenir par le même chemin.

Ainsi que nous le disions en commençant, la chaleur était excessive. Les dames avaient arboré leurs ombrelles et étaient parées de toilettes claires ou d'étoffes légères. Les bébés, toujours gracieux, montraient sans inconvénient

leurs petits bras potelés, armés du moulin à vent traditionnel, et le chapeau de paille, en avance de plusieurs mois, était porté aussi bien par les messieurs que par les dames.

Enfin la journée, plus estivale que printanière, a été des mieux remplies par la promenade; car on peut affirmer que tout ce qui marche était dehors hier, de tous côtés, à respirer cet air attiédi par les rayons de ce bon soleil qui fait tout revivre dans la nature.

SPORT VÉLOCIPÉDIQUE

Le lundi de Pâques, les clubs d'Angers, Tours et Cholet se réuniront à Saumur.

Chaque club viendra par la route, et les vélocipédistes devront porter l'uniforme et les insignes de leur société.

Le Vélo-Club d'Angers partira à six heures du matin du café du Sport.

Les vélocipédistes saumurois membres du Club Angevin iront à sa rencontre, et leur départ aura lieu à 7 heures 1/2 de la place de la gare d'Orléans.

Cette réunion a pour but de décider un meeting qui aurait lieu à Tours dans le mois de mai prochain.

Nous lisons dans la *Petite France* de ce jour, organe nullement « réactionnaire », mais très républicain :

LE VOL DU COLLÈGE DE SAUMUR

On nous écrit de Sainte-Maure (Indre-et-Loire), le 22 mars :

« Vous avez parlé du vol commis au collège de Saumur par un professeur, au préjudice d'un des élèves de cet établissement. La victime du vol est le jeune Georges Dupuy, dont les parents habitent Sainte-Maure, et l'objet qui lui a été soustrait est une pochette de compas, d'une valeur de 40 francs.

» Revendue 5 fr., par le voleur, à un libraire de Saumur, la pochette a été saisie par la justice et on a été amené ainsi à la découverte du voleur, qui n'était autre que le professeur de langue allemande, aussitôt révoqué. C'est ainsi que la famille n'a éprouvé aucun préjudice.

» Beaucoup de personnes se demandent si cette punition est bien suffisante pour un pareil méfait et s'il ne conviendrait pas de sévir plus sévèrement afin d'assurer la sécurité des parents qui envoient leurs enfants dans les établissements universitaires. »

BANQUET GRAS DU VENDREDI-SAINT

Les libre-penseurs de Saumur vont fêter à leur manière le Vendredi-Saint. Voici le changement de rédaction qui a été fait dans la note qu'ils publient à cet effet :

« Un groupe de libre-penseurs organise une agapé pour manifester contre l'habitude de faire maigre le Vendredi-Saint.

» A ce banquet qui aura lieu le 4 avril, à 5 heures du soir, il ne sera servi que des plats de viande.

» Les personnes qui voudraient y prendre part peuvent s'adresser dès maintenant au concierge de la société L. P., 40, rue du Temple, à Saumur. Les femmes et enfants sont admis. La liste sera close le 2 avril au soir. »

Ces diners du Vendredi-Saint au gras-double ne seraient-ils point un ordre général ?

Nous lisons dans la *Petite France*, de Tours :

« La libre-pensée, groupe Voltaire, organise, pour le vendredi dit saint, un banquet, au prix de 3 fr. 50. »

Suivent les adresses où l'on peut souscrire.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Georges-Calixte Camelle, représentant de commerce, de Bordeaux, et Marie-Hélène Renaud (veuve), sans profession, de Saumur.

Charles-Victor Bienvenu, valet de chambre, de Saumur, et Léonie-Eugénie Pérou, sans profession, de La Flèche.

Jean-Baptiste-Laurent Aillery, tailleur d'habits, et Léodie-Enlalie Hailant (veuve), couturière, tous deux de Saumur.

Constant-Engène Coutand, boulanger, de Saumur, et Marie-Louise Lecoq, lingère, de Brain-sur-Allonnes.

Nécrologie

M^{me} LA COMTESSE DOUAIRIÈRE D'AVIAU DE PIOLANT

On lit dans la *Semaine religieuse* de Poitiers :

« Le 24 mars 1890, l'église de Louzy (Deux-Sèvres) avait peine à contenir une foule attristée, réunie pour rendre un dernier hommage à la femme d'élite qui venait de disparaître, M^{me} la comtesse douairière d'Aviau de Piolant, née Chebrou de la Roulière. La mort de cette chrétienne, si unanimement vénérée, était en effet considérée comme un deuil régional pour la contrée. Son éloge était sur toutes les lèvres. Les pauvres perdaient en elle une bienfaitrice de tous les instants; les œuvres catholiques, une auxiliaire généreuse; ses serviteurs la pleuraient, et ses amis ne pouvaient oublier l'affabilité si gracieuse, exempte de banalité, qui faisait le charme de ses relations.

» Aussi, à Poitiers comme à Louzy, ses enfants et ses petits-fils, dont on conçoit l'immense douleur, auront-ils eu l'instimable consolation de constater quels regrets unanimes elle emporte dans la tombe. Il semble que tous les rangs de la société se soient unis pour leur prodiguer des témoignages de sympathie.

» N'était-il pas émouvant de trouver groupés, dans le même cortège, généraux, officiers de tous grades et jusqu'aux simples cavaliers de manège se tenant à sa dernière de-

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

XV

— Séverine sera joliment difficile si elle ne se plaît pas là... d'abord, elle ne perdra ni la vue des rochers, ni celle de la rivière.

Ainsi conclut Sulpice en examinant le vieux logis restauré.

Ce dernier a vraiment grand air avec ses cheminées monumentales et ses murs lambrissés.

Le vaste jardin aux ifs et la courte avenue d'orneaux qui conduit à la route ont bien aussi leur charme.

L'été s'achève.

La plaine est dépouillée, mais de belles gerbes remplissent les granges, la dernière charretée d'orge est rentrée.

Donc, pour le moment, les gros travaux sont terminés et le nid prêt à recevoir cet oiseau bleu qu'on appelle le bonheur.

— Un fier aigillonneur, ce Sulpice, di-

saient les ouvriers encouragés ou harcelés sans trêve.

Maintenant, le joyeux fiancé arpente le chemin.

Bientôt, son chien, qui court en avant, enfile tout droit un sentier connu.

Le jeune homme, sifflant gaiement, arrive en vue de la maison : les jumeaux se promènent dans le jardin. Quand ils l'aperçoivent, au lieu d'accourir à sa rencontre comme à l'ordinaire, ils se contentent de hâter le pas en lui souriant avec tristesse.

Sulpice se sent saisi d'un vague effroi; en deux enjambées, il rejoint les enfants et s'écrie :

— Qu'y a-t-il ?

— Du chagrin, répond Fabien — il lui serre la main — entrez à la maison, Séverine y est... Le père vient de sortir.

Landry ne fait pas d'autres questions; la seconde d'après, il touche le pêne : « Que pouvait-il y avoir, mon Dieu ! »

Soudain, il s'arrête...

Séverine, assise près de la fenêtre, appuie la tête au mur. Il voit en plein le cher visage qu'une pâleur mortelle couvre. Les yeux rougis par les larmes ont une expression désolée

qui fait mal à voir. Les mains retombent sur les genoux dans une pose abandonnée.

L'effroi serre le cœur du fiancé, il s'élance dans la maison et répète avec une inquiétude croissante, en entourant Séverine de ses bras :

— Qu'y a-t-il, mon Dieu ! Qu'y a-t-il ?

Un sanglot monte à la gorge de la jeune fille.

— Quelqu'un de malade ?... de mort ?

Elle fait de la tête un signe négatif.

— Mais alors ?...

Prenant une lettre sur la table, elle la lui présente... puis, se couvre le visage de ses deux mains.

Adressée à Séverin Darnétal, la lettre était d'un jeune soldat du pays.

Dans un style embarrassé, ce dernier, qui cherchait éviemment ses mots, apprenait au père qu'un malheur était arrivé à Joseph. Dans un moment d'excitation, ayant répondu aux observations de son sergent par des injures, il devait passer au conseil de guerre dans la quinzaine.

La foudre serait tombée au milieu de la famille réunie, pulvérisant tout sur son passage, elle n'aurait pas fait une traînée plus dévastatrice.

Le sentiment de l'honneur, chez les Darnétal, était un legs familial. Dès l'enfance, chaque membre en était imbu. Ce sentiment formait, avec la croyance religieuse, les deux assises du foyer.

A la lecture de la terrible nouvelle, Sulpice pâlit.

Il connaissait toute la sévérité des lois militaires.

Le jeune homme ne se répandit point en essais maladroits de consolation, il dit seulement en découvrant le visage décoloré de sa fiancée :

— Je partirai demain matin pour Orléans. Là, je me ferai rendre compte de cette malheureuse affaire. — Je connais encore quelques chefs. — Je ferai de mon mieux, vous savez.

L'émotion altérait sa voix.

La jeune fille lui abandonna ses mains et se mit à sangloter convulsivement.

Ils restèrent ainsi quelques instants, silencieux et consternés... Qu'auraient-ils pu dire ?

Tout à coup, ils entendirent le grincement de la barrière... Séverine, reconnaissant le pas du père, s'essuya précipitamment les yeux et refoula ses larmes.

Darnétal entra.

meure la mère de leur Ecuyer en chef si justement sympathique à tous ?

« Etait-il moins touchant d'apercevoir ces nombreux Angevins et Vendéens entourant leur vénérable curé, et ayant fait plus de vingt lieues pour venir s'agenouiller sur les dalles de la petite chapelle, où allait être ensevelie celle qu'ils appelaient leur chère maîtresse ? Pénibles émotions, mais bien consolantes pour une famille dont les femmes se montrent, non moins dignes que les hommes, de faire honneur à la noble devise des d'Aviau : *Nihil sine Deo* : « Rien sans Dieu ».

ANGERS. — Dans sa séance de vendredi, le Conseil municipal d'Angers a voté, presque sans discussion, une subvention de 50,000 fr. pour le théâtre, dont 35,000 affectés à l'orchestre spécialement.

L'Association artistique est encore une fois sauvée.

Rien ne sera donc changé dans la subvention théâtrale.

L'Association garde ses 35,000 francs ; le directeur du théâtre reçoit 5,000 francs de plus ; tout le monde est content.

COUR D'ASSISES D'INDRE-ET-LOIRE

La session des assises d'Indre-et-Loire qui se tient actuellement à Tours est des plus chargées.

Déjà, comme nous l'avons dit, la Cour a eu à prononcer une condamnation à mort contre un sieur Chabland, assassin d'une fille Fouché.

Vendredi, un autre criminel, Touchelet, assassin de sa parente, n'a été condamné qu'aux travaux forcés à perpétuité, grâce à l'admission de circonstance atténuantes.

Samedi, la série de l'exposé des crimes a continué. C'est un jeune homme de 19 ans, Louis Catroux, assassin de sa tante Tessier, âgé de 84 ans, demeurant commune de Limeray, qui passe en jugement.

Déclaré coupable de meurtre, suivi de vol, avec circonstances atténuantes, Catroux est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Incident d'audience. — Au cours de l'audience de cette dernière affaire, un incident bizarre se produit, on entend du fond de la salle les cris éplorés d'une femme ; tout le monde se lève, les gen-larmes se précipitent et arrêtent un individu qui est immédiatement traîné à la barre de la Cour.

C'est un sieur Leroy, Louis, qui se serait rendu coupable d'outrages aux bonnes mœurs.

Sur les explications embarrassées de cet homme, M. le président le fait incarcérer en décernant contre lui un ordre d'écrou.

La sentence contre Catroux prononcée, il est procédé au jugement de l'auteur du scandale causé dans le fond du prétoire, au cours de

l'interrogatoire de Catroux. Cette affaire est, bien entendu, jugée par la Cour seule, sans l'assistance du jury.

Procès-verbal de l'incident est dressé et dicté au greffier, après quoi l'inculpé est introduit.

Il déclare se nommer Leroy, Louis-Pierre, raccommodeur de faïences, domicilié rue des Trois-Ecritoires.

M. le président invite les personnes dont la pudeur pourrait être effarouchée à se retirer ;... personne ne bouge.

N'insistons pas sur les détails ; disons seulement qu'une femme fut tellement frappée, qu'elle sortit précipitamment dans la salle des Pas-Perdus, où elle laissa des traces de son émotion.

M^e Nion, commis pour la défense de cet étrange prévenu, pense que Leroy a eu un moment d'aberration qui mérite quelque indulgence.

La Cour, statuant sans désespérer, prononce une condamnation à deux ans de prison et 16 fr. d'amende.

Aujourd'hui lundi, vient devant la Cour d'assises d'Indre-et-Loire l'une des affaires les plus graves qui lui aient été soumises depuis bien longtemps.

Le double crime de Chançay restera, en effet, dans l'esprit des Tourangeaux, comme une terrible légende.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques

Extension de la durée de validité des billets aller et retour

A l'occasion des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets aller et retour de la manière suivante :

1^o Les billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places qui seront délivrés pendant la période du mercredi 2 avril inclus au lundi 14 avril inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'au mardi 15 avril inclus (Tarif spécial A n^o 9).

2^o Les billets dits de Bains de Mer, qui, aux termes du tarif spécial A n^o 8, ne sont émis qu'à partir du 1^{er} mai, seront également délivrés du 2 au 14 avril inclus, aux gares de la Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neuillé-Pont-Pierre (via La Flèche), Saint-Antoine-du-Rocher (via Tours) Baugé (via La Flèche), Jumièges-Brion (via Saumur) et de Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande, ces trois points inclus ; ils seront valables, pour le retour, jusqu'au 15 avril inclus.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Janvier-Avril 1890

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées. — Tarif spécial A n^o 11 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du

réseau de la Compagnie d'Orléans, pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Bibliographie.

Ma Méthode, par J.-B. Charles, professeur d'escrime. Un volume in-12 d'environ 200 pages, avec préface de M. Pierre de Coubertin et avant-propos de l'auteur. — Paris, Maison Quantin, 7, rue Saint-Benoît. Prix : 3 fr. 50.

MA MÉTHODE, par J.-B. Charles, tel est le titre d'un coquet volume à tirage restreint, édité par la Maison Quantin, et certainement appelé à un grand retentissement tant dans le monde militaire que dans le monde civil.

L'auteur, professeur au Cercle d'escrime de la rue de Bourgogne, doit à une pratique de plus de trente-cinq années sa haute compétence et son autorité indiscutée ; il a dirigé plus de cent duels, remporté cinq médailles et diplômes dans divers concours internationaux, et fait délivrer, dans le cours de sa carrière, cinquante brevets de maîtres et prévôts.

A tous ces titres, M. J.-B. Charles était indiqué pour traiter magistralement un sujet qui est aujourd'hui reconnu comme le complément indispensable de toute bonne éducation. L'auteur a eu pour but unique de réagir contre « la ferraille » et de remédier aux nombreux inconvénients de la méthode actuellement enseignée dans presque toutes les salles d'armes, en la remplaçant par une démonstration simple et concise, par une leçon courte, ne fatiguant pas l'élève et lui permettant de faire de très rapides progrès.

L'ouvrage, conçu par un homme d'action, est écrit dans un style tranchant comme une lame d'épée ; c'est avec la clarté et la netteté d'expression du commandement militaire que le vaillant maître expose ses principes, donne ses conseils et guide pas à pas le néophyte de l'escrime.

Ce volume, d'une utilité incontestable, est en même temps agréable à l'œil, grâce à une charmante couverture et surtout à la beauté d'une impression dont la Maison Quantin a su depuis longtemps conquérir le secret.

CONCOURS DE PULVÉRISATEURS CONTRE LE MILDIOU

La lutte contre le Mildiou ne préoccupe pas la France seulement. Les journaux d'Espagne consacrent de longues colonnes à ce fléau qui menace la prospérité de ce pays. Des concours sont partout organisés. Nous remarquons avec plaisir que c'est un de nos compatriotes, M. VERMOREL, constructeur à Villefranche (Rhône), l'inventeur de « l'Éclair », qui vient d'obtenir le premier prix aux concours d'Épild (Saragosse) et le premier prix au concours de Badelond (Barcelone). D'autres instruments français ont été aussi l'objet de récompenses.

Une lettre d'un Médecin !

Lavaur (Tarn), le 3 décembre 1889. — J'ai donné les Pilules Suisses que vous m'avez envoyées à un pauvre père de famille qui éprouvait fréquemment des vertiges et des étourdissements qui disparaissent à la suite de leur emploi. Je suis certain que vous serez bien aise d'avoir participé, à votre insu, à une œuvre utile et charitable. Vous pouvez disposer de ces lignes.

D^r Séguin, médecin.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES FRÉDÉRIC ACHARD

Lundi 31 Mars 1890

Une seule représentation de l'immense succès du théâtre du Vaudeville

FEU TOUPINEL

Comédie en 3 actes, de M. Alexandre BISSON, auteur des *Surprises du Divorce*.

On commencera par

MADAME DUROSEL

Comédie en 1 acte, de MM. Bisson et Mars.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/4.

Tous ceux qui toussent sont rapidement soulagés ou guéris par l'usage des véritables *Cap-sules Guyot*, deux à chaque repas. — Prix : 2 fr. 50 le flacon. — MAISON FRÈRE, 19, RUE JACOB, PARIS, et la plupart des pharmacies.

GRANDE CHAPELLERIE

4, PLACE de la BILANGE, 4,

CHEZ Liverani

Qui arrive de Paris avec un choix considérable de CHAPEAUX pour Hommes, Dames et Fillettes.

Toute personne qui achètera un chapeau dans le prix de 4 fr. 90 et au-dessus aura droit à une magnifique gravure représentant les *Fontaines Lumineuses*, dont on a tant parlé à l'Exposition de 1889.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

Assortiments d'Articles de Pâques des plus variés, vendus à des prix exceptionnels de bon marché.

Vannerie — Œufs décorés — Œufs candis — Œufs chocolat

Poisons d'avril en chocolat et sucre, etc., etc.

Tout acheteur de 3 fr. de Confiserie aura droit à un billet de Tombola — Dax lots gagnants.

PAUL GOÛT, propriétaire-gérant.

Quelque préparé que fût Sulpice aux effets provoqués par cette déplorable nouvelle, il ne put retenir un mouvement douloureux à la vue de l'ancien tisseur, hier encore robuste et dispos, devenu subitement un vieillard. Le visage était couvert de tons livides, le regard terne, la contenance abattue.

Il se laissa tomber sur un siège.

Sulpice lui prit la main en disant doucement :

— Oh ! père — il le nommait déjà ainsi — il ne faut pas se décourager, demain je me renseignerai sur les lieux.

Darnétal lui serra faiblement les doigts, pendant qu'une lueur rouge montait à ses joues.

— Le misérable ! déshonorer ses sœurs... nous déshonorer tous !

— Faut pas s'exagérer les choses, il n'a ni déserté, ni volé... la colère ? cela peut arriver à tout le monde.

— Jamais les Darnétal n'ont été devant la justice, reprit avec violence le vieux tisseur.

— Oh ! ce n'est pas la même chose que pour le civil, je vous assure.

Séverin laissa retomber sa tête sur sa poitrine.

Sa fille l'embrassa en pleurant.

Après un silence, il reprit d'une voix tremblante :

— Quelle peine le malheureux peut-il avoir encourue ?

Sulpice évita de répondre directement : il fallait d'abord connaître les circonstances, la gravité du délit, etc., il ajouta :

— Si je puis, je reviendrai dès mercredi soir et vous renseignerai.

Après une dernière étreinte, il sortit le cœur navré.

Séverine le suivit jusqu'à la barrière.

— Oh ! Sulpice, s'écria-t-elle, le père en mourra !

— Ne vous désolerez pas ainsi, ma pauvre Marjolaine, répondit le jeune homme, Dieu nous viendra en aide.

Il s'éloigna.

Neuf heures du soir sonnaient le surlendemain, quand Landry arriva à la ferme.

Darnétal, très souffrant, sur les instances de sa fille s'était couché de bonne heure. Il reposait pour l'instant.

Le voyageur en fut satisfait, les renseignements qu'il apportait n'étaient rien moins que consolants.

Il trouva François, accouru sur un télé-

gramme de Séverine.

Sulpice, n'ayant pris aucun repos depuis son départ, portait sur le visage des traces visibles de la fatigue.

Il résultait des informations que Joseph, brave et adroit comme soldat, passait pour un sujet difficile, peu discipliné, toujours dans les rangs des mécontents : de plus, ce qu'on appelle, en style du métier, un mauvais coucheur.

Son attitude en prison continuait d'être arrogante, détestable.

Sulpice, à force d'importunités auprès du capitaine, avait obtenu de le voir cinq minutes. Le prisonnier, fort pâle, conservait un regard provoquant où brillait l'opiniâtreté orgueilleuse des Darnétal. Impossible de lui arracher un mot de regret, de repentir. Cependant un léger tressaillement semblait agiter la main qu'il avait serrée au départ.

Le frère et la sœur écoutaient consternés.

— Cette attitude lui nuira extrêmement devant le conseil, il sera chargé par le sergent... Je ne connais pas ce dernier.

— On le condamnera au maximum de la peine, dit François, quel est ce maximum ?

Sulpice évita de répondre.

— Si j'y allais... peut-être agirais-je sur lui ? ajouta le jeune homme.

— Non, interrompit brusquement Séverine, qui, d'instinct, comprenait le peu d'efficacité de cette visite, les deux frères n'ayant jamais eu beaucoup de sympathie l'un pour l'autre. C'est moi qui irai... avec le père... J'emmènerai aussi Geneviève... il l'aimait autrefois, murmura-t-elle, la voix brisée par un spasme.

François se récria.

— Elle a raison, intervint Sulpice... mais, ne crains rien, je les accompagnerai. Plus j'y pense, plus j'approuve ce projet... il passe dans une huitaine... le douze.

Le silence se fit.

Les cœurs étaient oppressés sous le poids d'une inexplicable tristesse.

Sachant enfin ce qu'elle avait à faire, Séverine retrouva son énergie et sa présence d'esprit habituelles.

— Allez vous reposer, Sulpice, dit-elle à son fiancé, vous n'en pouvez plus. A demain.

(A suivre.)

